



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4394

Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8ème, en faveur de la Régie de quartier Etats-Unis Euréqua pour l'action "Pause Amitié" - EI 08267

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

**Rapporteur :** Mme RIVOIRE Françoise

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4394 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 23 RUE DES SERPOLLIÈRES A LYON 8ÈME, EN FAVEUR DE LA RÉGIE DE QUARTIER ETATS-UNIS EUREQUA POUR L'ACTION "PAUSE AMITIÉ" - EI 08267 (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1997, la Ville de Lyon soutient une action intitulée « Espace Pause-Amitié », consistant à accueillir, soutenir et accompagner les personnes retraitées du 8<sup>e</sup> arrondissement dans leur vie quotidienne.

Cette action, organisée par l'Association Régie de quartier Etats-Unis Euréqua depuis 1994, se déroule au sein du quartier des Etats-Unis au 23, rue des Serpollières à Lyon 8<sup>e</sup> et depuis 1997, dans des locaux loués à la Ville de Lyon par Grand Lyon Habitat.

La mise à disposition de ces locaux se fait dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit arrivant à échéance. L'association « Régie de quartier Etats-Unis Euréqua » a sollicité le renouvellement de cette mise à disposition.

L'activité de l'association, créatrice de lien social, présente un intérêt pour la Ville de Lyon en permettant aux personnes âgées de ne pas rester seules dans leur quartier et en favorisant ainsi leurs besoins d'expression et leurs capacités d'accomplissement.

En conséquence, il est souhaitable de continuer à soutenir l'Association Régie de quartier Etats-Unis Euréqua dans la poursuite de ses objectifs, en mettant gratuitement à sa disposition les locaux dont la Ville de Lyon est locataire.

La mise à disposition se fera dans le cadre d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, pour une durée d'une année.

De plus, afin de valoriser les synergies entre les différents acteurs de ce secteur, notamment associatifs, cette convention comporte une disposition permettant, sous la responsabilité de l'association Régie de quartier Etats-Unis Euréqua d'accueillir, à titre exceptionnel, lors de réunions d'échanges et dans un cadre partenarial et/ou intergénérationnel, d'autres associations loi 1901, ce qui peut constituer un facteur positif supplémentaire de développement de l'Espace Pause Amitié et pérenniser ainsi le succès déjà acquis.

Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle est estimée à 7 615,44 € (sept mille six cent quinze euros et quarante-quatre cents) sachant que les fluides sont à la charge de l'association.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 8<sup>e</sup> arrondissement** ;

Oùï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

## **DELIBERE**

1. La convention d'occupation temporaire du domaine privé communal à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Régie de quartier Etats-Unis Euréqua, pour la mise à disposition jusqu'au 31 janvier 2020 du local « Espace Pause Amitié » sis 23, rue des Serpollières à Lyon 8<sup>e</sup>, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Françoise RIVOIRE